

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

du 28 Janvier 1982

/DECRET N° 82/100 /MTPS.DGTFP.DFP/

Retirant les dispositions de l'arrêté n°
8135/MTJ/DGT/DCGPCE/6 portant reclassement
de Monsieur BABINGUI Denis, Contrôleur des
Postes et Télécommunications de 7° échelon.

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
ONPT. tionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 59/8 du 24.1.1959 fixant la liste des cadres du
Personnel de l'Office des Postes et Télécommunication ;
(/u le décret n° 59/23/FP du 30.1.1959 fixant les modalités d'in-
tégration des fonctionnaires dans les cadres de la République Populaire du
Congo ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant sta-
tut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50 /FP-BE du 24.2.1967 règlementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 abrogeant et remplaçant les dispositions
du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des
fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier
CE/ONPT. Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644
du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 8135/MTJ.DGT.DCGPCE du 10.10.1977 portant reclas-
sement de l'intéressé ;
(/u l'arrêté n° 5220/MJT.DGT.DGAPF du 29.9.1973 autorisant l'inté-
ressé à suivre un stage de perfectionnement ;
(/u l'attestation n° 2019/DGT.DCGPCE du 12 Juillet 1973 auto-
risant l'intéressé à suivre un stage de recyclage ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er :- Est et demeure retiré l'article 1er de l'arrêté n° 8135/MTJ.DGT. DCGPCE du 17.10.1977 susvisé.

ARTICLE 2 :- En application des dispositions du décret n° 59/8 du 24.1.1959 susvisé, Monsieur SAMBOGI Denis, Contrôleur de 7° échelon, indice 860 des cadres de la catégorie B, hiérarchie II des Postes et Télécommunications en service à Brazzaville titulaire du Diplôme d'Inspecteur délivré à l'Institut National des Cadres Administratifs à Paris et de l'Attestation de fin de stage délivrée par l'Institut International des Caisses d'Epargne à Genève (SUISSE), est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur Principal de 2° échelon, indice 890, A.C.C. néant.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue du stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 28 Janvier 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Postes et
Télécommunications,

Commandant Florent NTSIBA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel LOUIS SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP	5
ONPT	5
CE/ONPT	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	3./-